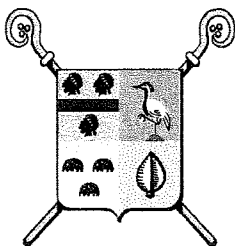


5537-ANHEE, le 24 septembre 2008



A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

**OBJET** : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège  
Communal le 18 septembre 2008. Annexe à la première convocation du  
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,  
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de  
la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le  
Conseil Communal en date du 05 avril 2007, nous ajoutons à l'ordre du  
jour de la séance publique du Conseil Communal du 30 septembre  
prochain

**A la demande de M. Y. MOUTON, conseiller communal :**  
**Après le point n° 10 en séance publique :**

- aménagement de la Place de Rouillon – Travaux – coût –  
disponibilité-utilité des précédentes concertations
- organisation du service travaux – achats - travaux inappropriés –  
travaux de saison
- culte
- sécurité routière
- camping Anhée- suivi

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil  
Communal prévu le 30 septembre 2008.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agrée,  
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller  
Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE

